

La Cour vous remercie d'avoir répondu à son invitation pour assister à la cérémonie protocolaire d'installation de **quatre nouveaux magistrats** de notre cour d'appel

- *deux pour le siège:*

M Robert TCHALIAN, nommé Président de la Chambre de l'instruction

M Jean-Michel PIGNOUX, nommé conseiller

- *deux substituts généraux pour le parquet général*

Madame Emmanuelle FREDON, et M Thierry MAUGUIN,

Il sera également procédé à l'installation de **deux greffières placées**, pour le renfort des juridictions :

Madame Alexandra LACHAUD

Madame Aurélie MARILLIER

Vous attendez avec impatience l'arrivée des impétrants,

Aussi, sans plus attendre, je désigne M le Président de chambre Gautier, pour introduire nos nouveaux collègues.

Madame le Procureur général, voulez-vous désigner

le magistrat qui les accompagnera ?

Madame la DG, voulez-vous donner lecture des décrets de nomination des nouveaux magistrats de la cour.

Madame la DG, je vous remercie.

Madame le Procureur général, vous avez la parole.

Des monts du Morvan autour de Chateau-Chinon, jusqu'à Clamecy non loin de la Colline inspirée de Vézelay,... des vallons arrondis du sud indrien si bien décrits par George SAND, non loin de la belle vallée de la Creuse et de Gargillesse, jusqu'à Sancerre et ses côteaux de vignes célèbres jusqu'au bout du monde...

Des bois de Noirlac d'où surgit l'abbaye si belle au crépuscule ou dans son éclairage nocturne... jusqu'à la flamboyante cathédrale qui domine Bourges, son marais et la Grande Maison de Jacques Coeur...

Des étendues lacustres de la Brenne, jusqu'aux bords de la Loire à Apremont, Nevers ou Cosnes...

La cour d'appel de Bourges existe et vit dans un écrin de beautés que vous aimerez découvrir !

Au-delà des questionnements récurrents sur son maintien notre ressort vit un renouvellement important de ses magistrats.

Les départs, en mutation ou en retraite, nous affectent et nous ne pouvons pas nier une certaine nostalgie au moment de vous recevoir avec chaleur et confiance, rassurez-vous !

Ces changements de collaborateurs dans le travail quotidien conduisent inévitablement à des remises en causes de nos organisations et fonctionnements.

La cérémonie de vendredi dernier a vu *la prestation de serment* de 7 nouveaux magistrats, 4 pour le siège et 3 pour le parquet.

Ce mois de septembre nous accueillons dans notre effectif global, ***10% de magistrats sortant d'École.***

En ajoutant à vos arrivées à la cour, les 14 nouveaux magistrats de première instance qui seront installés dans les prochains jours, le taux de renouvellement atteint ***21%*** (18/82).

Notre situation s'inscrit dans le grand mouvement pluriannuel qui enregistre 1400 départs en retraite de magistrats entre 2012 et 2017 !

Notre corps se *rajeunit* de façon très significative !

Ces signes visibles de l'évolution de nos personnels nous permettent de mesurer les bouleversements internes qui animent nos juridictions au fil des années, avec des réformes qui doivent être mises en application.... réformes toujours aussi fréquentes et nombreuses(malgré les demandes et engagements non tenus... de " pause législative" ...).

Nous devons bien sûr gérer les flux d'affaires et les traiter au mieux, mais avec de moins en moins de moyens.

Il nous revient donc de faire preuve d'imagination dans l'organisation pour satisfaire les exigences de notre service ... Sans oublier de nous soumettre... aux injonctions d'économies budgétaires !

Le message contenu dans les multiples propositions énoncées à la suite du rassemblement sur la Justice du XXI^e siècle de ce début d'année est clair : nous sommes redevables de réponses aux

nouveaux enjeux de société !

Nous devons donc accepter de nous remettre en cause et de nous adapter... pour mieux appréhender les nouveaux modes de penser et de vie sociale !

Dans ces conditions, comment ne pas se réjouir de voir arriver " *du sang neuf*" dans nos rangs !

Madame le Procureur général nous a présenté ses nouveaux collaborateurs directs :

- Madame FREDON, qui n'est pas inconnue loin s'en faut,

- Mr MAUGUIN qu'un parent a précédé dans ces murs en la personne du Premier Président

GAGNON qui a présidé cette cour dans les années 60...

Je m'associe aux vœux de bienvenue de Madame le Procureur Général et vous souhaite un bon séjour et une pleine réussite parmi nous !

M le Président Robert TCHALIAN, je relève 3 *caractéristiques* dans votre parcours professionnel

:

1° : *vous êtes né au bord de la Méditerranée*, mais, alors que tant de nos collègues souhaitent y passer un jour, et souvent quand ils ont la chance de s'en

approcher, y rester..., vous n'avez fait que l'apercevoir ...depuis les hauteurs des Alpes de Haute Provence, à Digne, où vous avez accompli vos premières années, en qualité de juge d'instruction, de 1982 à 1984, puis vous vous en êtes éloigné...

2° : *les fonctions de magistrat instructeur* sont le trait d'union de toutes vos affectations puisqu'après Digne, vous les avez exercées également en Guadeloupe, à Point à Pitre de 1984 à 1989, puis en Ile de France ; à Evry en qualité de premier juge pendant deux ans, puis à Paris jusqu' en 1997.

En 2004, vous les avez retrouvées à Nantes après une période en position en "détachement", jusqu' à votre arrivée ici, où vous avez également souhaité les conserver, au second degré de juridiction cette fois, au poste de Président de chambre spécialisé.

la 3° particularité de votre expérience professionnelle, c'est *la richesse de votre expérience de magistrat "détaché"* pendant 7 années auprès du (MAE) ministère des affaires étrangères, en qualité de conseiller technique d'abord au TCHAD de 1997 à 2000 puis au BENIN jusqu'en 2004.

Vous avez apporté à ces pays africains votre

savoir-faire pour aider les institutions locales dans l'élaboration des services judiciaires et la formation de leurs magistrats.

Quand vous nous partagerez ces expériences, nous apprendrons sûrement beaucoup sur ces régions de monde bien troublées actuellement !

M le Président TCHALIAN, votre poste vous a été présenté par votre prédécesseur, M Bruno RICHARD, qui retourne aujourd'hui à la cour de Dijon d'où il était arrivé au début de l'année 2010.

Il est parti discrètement, mais il me revient, au nom de l'ensemble des magistrats et des fonctionnaires de cette cour de lui rendre un hommage public pour l'activité exceptionnelle qu'il a déployée.

Sa grande compétence constituait une garantie et une sécurité rendant chacun des échanges professionnels, non seulement agréables mais aussi toujours marqués par le souci de l'efficacité !

Son humour et son sens relationnel, son ouverture naturelle et la convivialité dont il a le secret, marquent les cinq années qu'il a passé ici.

Il rejoint donc sa chère Bourgogne dont nous a fait

apprécier et déguster... les bons côtés.
Nous lui souhaitons de très belles années
professionnelles.

Président de la Chambre de l'instruction et
président de la formation correctionnelle du
mercredi matin à votre tour, comme M RICHARD
vous assurerez également des fonctions civiles
puisque vous assurez la présidence de la formation
en charge des affaires familiales et des tutelles.

Cette affectation constitue pour vous, M le
Président, une rupture importante dans votre
carrière.

Votre désir d'étendre votre connaissance de la
fonction judiciaire dans la variété de ses richesses
n'en sera que mieux satisfait dans cette cour.

Ici, en effet, la "polyvalence" des compétences est
un impératif en raison de sa taille et de la
multiplicité des contentieux qu'elle doit traiter !
Mais vous en avez eu l'avant-goût à travers vos
échanges à la cour de Rennes, avec le Président de
chambre Maurice LACHAL. Vous ne pouviez avoir
meilleure source de renseignements sur votre futur
environnement et cette rencontre constitue, tant
pour vous... que pour nous une aide très précieuse

pour votre adaptation !

Aussi, je n'ai aucune crainte sur votre réussite à relever ce challenge que représente l'adaptation à de nouvelles responsabilités d'animateur et responsable de services au deuxième de degré de juridiction où vous exercez pour la première fois !

Pour vous accompagner, vous bénéficiez de l'expérience et des compétences confirmées des personnels du greffe tant à la Chambre de l'instruction qu'au greffe civil, qui vous apportent toute l'attention et la volonté de bien-faire dont M RICHARD comme M LACHAL vous en ont donné le témoignage...et que vous vérifiez déjà !

M le Conseiller PIGNOUX, outre le fait que vous arrivez à Bourges ensemble avec M le président TCHALIAN , j'ai trouvé en prenant connaissance de votre parcours, deux autres points communs : tout d'abord, votre année de naissance qui est commune (1955), mais aussi votre préférence pour les fonctions pénales, et notamment celles de l'instruction !

La lecture de l'Annuaire de la Magistrature nous révèle que vous avez une vie professionnelle antérieure à votre " entrée en magistrature" ,puisqu'avez été pebnant plusieurs années, après une formation en Science Politique" *Chargé des Études au service de Premier Ministre*" !

Voilà une mention qui impressionne ...et dont vous nous parlerez sans doute, sauf les secrets d'Etat bien sûr ...

Vous n'avez pris donc vos premières fonctions judiciaires, de juge d'instruction à Tulle, que le 1^o février 1993. Vous êtes resté 9 ans en Corrèze, avant d'être nommé à Orléans en septembre 2002.

En septembre 2005, vous avez accédé au premier grade en prenant les fonctions de VPI à Clermont-ferrand, dans le ressort de la cour d'appel de Riom, où Madame le Procureur général et M le Président Gautier ont pu apprécier votre travail.

Depuis septembre 2008, vous étiez VPI à Limoges .

Vous prenez ici, la place du 7^o conseiller de cette cour.

Notre effectif est ramené de 8 à 7 conseillers depuis septembre 2012, et nous avons du en subir les conséquences.

Aujourd'hui, après le départ en retraite de M le conseiller Jacques TALLON, vous assurez une partie des services qui lui avaient été confiés. Ainsi, vous siégez aux côtés de M le Président TCHALIAN à l'audience correctionnelle des mercredis et à la chambre de la famille.

Votre parcours professionnel vous facilitera l'adaptation aux fonctions pénales que vous avez souhaité élargir par la présidence de la cour d'assises.

Cette fonction particulière devant n'être confiée qu'à des magistrats volontaires, c'est tout normalement que j'ai accepté de vous permettre de vous initier aux côtés de MM les conseillers FRADIN et VIGNON, pour assurer la présidence de quelques affaires avant la fin de cette année.

L'un et l'autre, vous ferez rapidement connaissance des nos collègues en particulier pour vous, M le Président de Chambre, les juges d'instruction, et les responsables des forces de police et de gendarmerie.

En raison de la nature de vos fonctions notamment à la Chambre de la famille, vous serez amené à rencontrer les juges aux affaires familiales du ressort, mais aussi les associations en charge des "points de rencontre", des enquêtes sociales ou de la médiation familiale.

M TCHALIAN, vous assurerez également la fonction de Magistrat coordinateur des Conciliateurs de justice, et quant à vous, M PIGNOUX, vous succédez à M le Président COSTANT en qualité de Magistrat délégué à la Protection de la jeunesse et assurerez la coordination avec les juges des enfants du ressort.

D'autres fonctions pourront aussi vous être confiées au fil des semaines en raison d'absences pour stages ou congés des collègues.

A cet instant, nous devons nous féliciter que l'effectif soit complet au siège, comme il l'est aussi au parquet général !

Et nous devons convaincre nos interlocuteurs parisiens de l'impérieuse nécessité de conserver en tous temps cette situation car les activités diverses se multiplient, notamment en matière d'assises...

C'est pour moi le moment de saluer le travail accompli parmi nous par Madame JEANNOT, VP placée, qui a assuré les fonctions qui étaient celles du Conseiller TALLON depuis son départ en début d'année. Madame JEANNOT va retourner en première instance notamment au Tribunal d'instance de Nevers où elle assurera le service d'un magistrat dont le poste est actuellement vacant.

Mesdames les "**Greffières placées**", vous êtes indispensables pour le bon fonctionnement de nos services ! Votre affectation au SAR de notre cour d'appel permettra de renforcer les juridictions qui peinent sous le poids des charges notamment en raison d'absences ou de vacances de postes.

Avec Madame le Procureur Général, je vous souhaite de trouver dans notre ressort des conditions agréables de vie personnelle et professionnelle et pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.

Je vous invite Madame et Messieurs les nouveaux Magistrats à nous rejoindre aux places qui sont désormais les vôtres.

La cour déclare Mesdames et Messieurs les nouveaux magistrats, et les Greffières installés dans leurs fonctions respectives.

La Cour dit que du tout il sera dressé procès verbal.

Madame le Procureur Général, avez-vous d'autres réquisitions?

Après les traditionnelles photos sur les marches, nous vous invitons à nous gagner le salon d'honneur pour saluer les nouveaux magistrats autour d'un verre de bienvenue !

L' audience solennelle est levée.
